

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DVD 42** Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Paris.

**Mme Véronique DUBARRY et M. Julien BARGETON, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 3e Commission et par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Est approuvé le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.